

STORY KASH
Liasse fiscale 2024-2025

Exercice comptable du 01/10/2024 au 30/09/2025

Document reçu par les services fiscaux le 23/02/2026 à 21:18

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise STORY KASH – SIREN : 953859931				Néant <input type="checkbox"/>	
				Exercice N	
				Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé : 2 500)		DA	2 500	2 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	0	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence EK 0)		DC	0	0
	Réserve légale (3)		DD	0	0
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours) B1 0)		DF	0	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants) EJ 0)		DG	0	0
	Report à nouveau		DH	-504	0
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-86 089	-504
	Subventions d'investissement		DJ	0	0
	Provisions réglementées		DK	0	0
	TOTAL (I)		DL	-84 093	1 996
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	0	0
	Avances conditionnées		DN	0	0
	TOTAL (II)		DO	0	0
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	0	0
	Provisions pour charges		DQ	0	0
	TOTAL (III)		DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	0	0
	Autres emprunts obligataires		DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	32 336	41 393
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs) EI 0)		DV	71 163	21 896
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	50 568	25 235
	Dettes fiscales et sociales		DY	11 477	4 639
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	260	260
Compte de régul.	Autres dettes		EA	0	451
	Produits constatés d'avance (4)		EB	0	0
TOTAL (IV)		EC	165 803	93 874	
Ecart de conversion passif		ED	0	0	
TOTAL (V)		EE	81 710	95 870	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	81 710	95 870	
RENVois	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B	0
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	0
			- Écart de réévaluation libre	1D	0
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E	0
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF	0
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	142 941
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise :		STORY KASH - SIREN : 953859931						Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	168 554	FB	0	FC	168 554	303 355	
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0	0	
	Production vendue - services	FG	11 699	FH	0	FI	11 699	15 825	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	180 253	FK	0	FL	180 253	319 180	
	Production stockée					FM	0	0	
	Production immobilisée					FN	0	0	
	Subventions d'exploitation					FO	2 500	3 500	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	0	0	
	Autres produits (1) (11)					FQ	24	274	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	182 777	322 955
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	145 278	264 612	
	Variation de stocks (marchandises)					FT	12 426	-34 404	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					FU	393	292	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)					FV	0	0	
	Autres achats et charges externes (3) (6bis)					FW	57 621	77 568	
	Impôts, taxes et versements assimilés					FX	4 753	4 377	
	Salaires et traitements					FY	34 737	5 123	
	Charges sociales (10)					FZ	9 662	154	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements				GA	3 175	3 166
			- dotations aux provisions				GB	0	0
		Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	0	0
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	0	0
	Autres charges (12)					GE	144	39	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	268 188	320 926	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						GG	-85 411	2 028	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée				(III)	GH	0	0	
	Perte supportée ou bénéfice transféré				(IV)	GI	0	0	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	0	0	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	0	0	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	0	0	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	0	0	
	Différences positives de change					GN	0	0	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	0	0	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	0	0	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ	0	260	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 677	2 242	
	Différences négatives de change					GS	0	0	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	0	0	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	1 677	2 502	
2 – RÉSULTAT FINANCIER (V – VI)						GV	-1 677	-2 502	
3 – RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	-87 089	-474	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH - SIREN : 953859931</u>		Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N	Exercice N-1			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1 000	0		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0	0		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0	0		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 000	0		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	0	35		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0	0		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0	0		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	0	35		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 000	-35		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	0	0		
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	0	-5		
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	183 777	322 955		
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	269 865	323 459		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	-86 089	-504		
RENOIS :						
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	0	0		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	0	0		
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))		IG	0	0		
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	2 984	3 832		
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	0	0		
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))		IH	0	0		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	0	0		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	0	0		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	0	0		
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	0			
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	0			
(9) Dont transferts de charges		A1	0	0		
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	0	A2	0	
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	0	0		
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	0	0		
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles						
facultatives		A6	0	obligatoires	A9	0
dont cotisations facultatives Madelin	A7	0	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	0	0
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	0	0		
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		0		1 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures		Produits antérieurs		

5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>										Néant <input type="checkbox"/>								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0		
CORPORELLES	Terrains									KG	0	KH	0	KI	0			
	Constructions	Sur sol propre			dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0					
		Sur sol d'autrui			dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0					
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions			dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			dont composants	M3	0	KS	490	KT	0	KU	0						
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						KV	10 594	KW	0	KX	0					
		Matériel de transport						KY	0	KZ	0	LA	0					
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	2 230	LC	0	LD	0					
		Emballages récupérables et divers						LE	0	LF	0	LG	0					
	Immobilisations corporelles en cours									LH	0	LI	0	LJ	0			
Avances et acomptes									LK	0	LL	0	LM	0				
TOTAL III									LN	13 314	LO	0	LP	0				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									8G	0	8M	0	8T	0			
	Autres participations									8U	260	8V	0	8W	0			
	Autres titres immobilisés									1P	0	1R	0	1S	0			
	Prêts et autres immobilisations financières									1T	7 296	1U	0	1V	0			
	TOTAL IV									LQ	7 556	LR	0	LS	0			
Total général (I + II + III + IV)										ØG	20 870	ØH	0	ØJ	0			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
Par virement de poste à poste		Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice														
				INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0
Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0	
CORPORELLES	Terrains									IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0	
	Constructions	Sur sol propre						IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0			
		Sur sol d'autrui						IR	0	MD	0	ME	0	MF	0			
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions						IS	0	MG	0	MH	0	MI	0			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									IT	0	MJ	0	MK	490	ML	0	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers						IU	0	MM	0	MN	10 594	MO	0			
		Matériel de transport						IV	0	MP	0	MQ	0	MR	0			
		Matériel bureau et informatique, mobilier						IW	0	MS	0	MT	2 230	MU	0			
		Emballages récupérables et divers						IX	0	MV	0	MW	0	MX	0			
	Immobilisations corporelles en cours									MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0	
Avances et acomptes									NC	0	ND	0	NE	0	NF	0		
TOTAL III									IY	0	NG	0	NH	13 314	NI	0		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence									IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0	
	Autres participations									IO	0	ØX	0	ØY	260	ØZ	0	
	Autres titres immobilisés									I1	0	2B	0	2C	0	2D	0	
	Prêts et autres immobilisations financières									I2	0	2E	0	2F	7 296	2G	0	
	TOTAL IV									I3	0	NJ	0	NK	7 556	2H	0	
Total général (I + II + III + IV)										I4	0	ØK	0	ØL	20 870	ØM	0	

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <input type="text" value="STORY KASH"/>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <input type="text" value="30/09/2025"/>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	TOTAUX					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>												Néant <input type="checkbox"/>					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY	0	EL	0	EM	0	EN	0
Fonds commercial										RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0
Autres immobilisations incorporelles										PE	0	PF	0	PG	0	PH	0
TOTAL I										RK	0	RM	0	RN	0	RO	0
Terrains										PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0
Constructions	Sur sol propre									PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0
	Sur sol d'autrui									PR	0	PS	0	PT	0	PU	0
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions									PV	0	PW	0	PX	0	PY	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	107	QA	98	QB	0	QC	205
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD	2 359	QE	2 476	QF	0	QG	4 835
	Matériel de transport									QH	0	QI	0	QJ	0	QK	0
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL	700	QM	601	QN	0	QO	1 301
	Emballages récupérables et divers									QP	0	QR	0	QS	0	QT	0
TOTAL II										QU	3 166	QV	3 175	QW	0	QX	6 341
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN	3 166	ØP	3 175	ØQ	0	ØR	6 341
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0		
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0		
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0		
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0		
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0		
Constructions	Sur sol propre		Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0	
	Sur sol d'autrui		R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0	
	Installations gales., agencts. et aménag.		S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0	
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0		
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0	
	Matériel de transport		U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0	
	Emballages récup. et divers		W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0	
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0		
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0		
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	0		
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																	
										Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler										0	0	0	Z9	0	Z8	0	0
Primes de remboursement des obligations										0	0	0	SP	0	SR	0	0

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>								Néant <input type="checkbox"/>		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix	3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires	3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées	3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I	3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	0	4	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	0	4K	0	4L	0	4M	0	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change	4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts	5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges	5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II	5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0
		- titres de participations	9U	260	9V	0	9W	0	9X	260
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0
	Sur stocks et en cours	6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients	6T	0	6U	0	6V	0	6W	0	
	Autres provisions pour dépréciation	6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0	
TOTAL III	7B	260	TY	0	TZ	0	UA	260		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	260	UB	0	UC	0	UD	260	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation		UE	0	UF	0			
		- financières		UG	0	UH	0			
		- exceptionnelles		UJ	0	UK	0			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>										Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	7 296	UV	7 296	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0		0		0		
		Autres créances clients				UX	35 627		35 627		0		
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0)	Z1	0		0		
		Personnel et comptes rattachés				UY	0		0		0		
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0		0		0		
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	5		5		0	
			Taxe sur la valeur ajoutée				VB	5 981		5 981		0	
			Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0		0		0	
			Divers				VP	0		0		0	
		Groupe et associés (2)				VC	2 199		2 199		0		
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	0		0		0		
	Charges constatées d'avance				VS	868		868		0			
TOTAUX					VT	51 976	VU	51 976	VV	0			
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD	0							
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE	0							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF					0		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y	0		0		0		0
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z	0		0		0		0
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	0		0		0		0	
			à plus d'1 an à l'origine		VH	32 336		9 474		22 862		0	
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	2 277		2 277		0		0
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	50 568		50 568		0		0
		Personnel et comptes rattachés				8C	2 753		2 753		0		0
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	2 479		2 479		0		0
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E	0		0		0		0
		Taxe sur la valeur ajoutée				VW	5 103		5 103		0		0
		Obligations cautionnées				VX	0		0		0		0
		Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	1 142		1 142		0		0
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	260		260		0		0
		Groupe et associés (2)				VI	68 886		68 886		0		0
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0		0		0		0
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ	0		0		0		0
		Produits constatés d'avance				8L	0		0		0		0
TOTAUX					VY	165 803	VZ	142 941		22 862		0	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	0	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	68 886
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	9 058						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : STORY KASH				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant <input type="checkbox"/>														
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 30/09/2025														
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA		0												
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB		0											
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		0		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		0											
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		0		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG		0											
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		0		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		0)											
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		0		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX		0											
	Amendes et pénalités			WJ		0		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ		0											
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY		0											
	Impôt sur les sociétés										I7		0											
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		0		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		0										
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme										I8		0											
											- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)										ZN		0	
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs										WN		0											
											- Plus-values nettes à court terme										WO		0	
- Plus-values soumises au régime des fusions										XR		0												
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												Y1		0										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU		0		Zones d'entreprises		SW		0										
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro										M8		0												
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y3		0												
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3		0												
TOTAL I										WR		0												
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS		86 089										
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT		0												
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU		0												
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										WV		0											
											- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)										WH		0	
											- imposées au taux de 0 %										WP		0	
											- imposées au taux de 19 %										WW		0	
											- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure										XB		0	
	- imputées sur les déficits antérieurs										I6		0											
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										WZ		0											
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										XA		0												
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A		0)												
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		0												
Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY		0												
Majoration d'amortissement										XD		0												
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)		HT		0		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		0		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		0						
		ZFU – TE (art. 44 octies A)		ØV		0		S.I.I.C. (art. 208C)		K3		0		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA		0						
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		0		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		0		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC		0						
						0		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)		PC		0		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		0						
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS		0												
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)				Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		0		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH		0										
				Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		0		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC		0										
				Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		0		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD		0										
				Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI		0		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI		0										
				Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL		0																
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2		0												
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH		86 089										
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.										Bénéfice (I - II)		XI		0										
										Déficit (II-I)				XJ		86 089								
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL		0												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)														XL		0								
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN		0		XO		86 089								

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>				Néant <input type="checkbox"/>		
I. SUIVI DES DÉFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	0	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	0	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	0	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	0	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	86 089	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	86 089	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	330	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT						
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	0	ZW	0
Provisions pour risques et charges						
Total des provisions pour risques et charges			8X	0	8Y	0
Provisions pour dépréciation						
Total des provisions pour dépréciation			9D	0	9E	0
Charges à payer						
Total des provisions pour charges à payer			9K	0	9L	0
Totaux (Cadre III)			YN	0	YO	0
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU	
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)						
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice	
	L1	0		0	0	

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>										Néant <input type="checkbox"/>				
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	0		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB	0		
											- Autres réserves	ZD	0	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	- 504				Dividendes			ZE	0	
	Prélèvements sur les réserves			ØE	0				Autres répartitions			ZF	0	
	Total I			ØF	- 504				Total II			ZH	- 504	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N		Exercice N-1		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	10 417			YQ		8 778	13 510			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR		0				
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS		0				
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance							YT		545	899			
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8	0			XQ		36 461	34 598			
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU		0				
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS		3 336	13 727			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV		173				
	Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES	129			ST		17 106	28 345			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052							ZJ		57 621	77 568			
	Taxe professionnelle, CFE, CVAE							YW		1 285	636			
IMPÔTS ET TAXES	Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS	0			ØZ		3 468	3 741			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052							YX		4 753	4 377			
TVA	Montant de la TVA collectée							YY		599	3 175			
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ		20 508	34 877			
DIVERS	Montant brut des salaires							ØZ		34 737				
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition							ØS		0				
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société							ZK		0				
	Numéro de centre de gestion agréé			XP			Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI			ZR				
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG		0				
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur							RH		0				
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA	0		Plus values à 15%		JK	0	Plus values à 0%		JL	0
							Plus values à 19%		JM	0	Imputations		JC	0
	Groupe : résultat d'ensemble			JD	0		Plus values à 15%		JN	0	Plus values à 0%		JO	0
							Plus values à 19%		JP	0	Imputations		JF	0
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale						JH				N° SIRET société mère		JJ	

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle	
1		2	3	4	5	6	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7		8	9	10			11
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - value nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées			Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme		
			19 %	15 % ou 12,8 %	
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>STORY KASH</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)	

I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1		2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N			
	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
15. RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
Total 1 et 2		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
Total 4 et 5		6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>STORY KASH</u>		Néant <input type="checkbox"/>		
Exercice ouvert le: <u>01/10/2024</u> et clos le: <u>30/09/2025</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel :	YP		0	
	dont apprentis	YF	0	
	dont handicapés	YG	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		0	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE				
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		180 253	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		0	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		0	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		0	
	Total 1	OX	180 253	
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		24	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		0	
Subventions d'exploitation reçues	OF		2 500	
Variation positive des stocks	OD		0	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		0	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		0	
	Total 2	OM	2 524	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	ON		153 071	
Variation négative des stocks	OQ		12 426	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		10 776	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		34 046	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		0	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		144	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		0	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		0	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		0	
	Total 3	OJ	210 462	
IV – Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		OG	-27 686
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		-27 686	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE				
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE				
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV		<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		180 253	
Effectifs au sens de la CVAE	EY		0	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		0	
Période de référence	GY - GZ	du	01/10/2024	
	au		30/09/2025	
Date de cessation	HR			

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>STORY KASH - SIREN : 953859931</u>				Néant <input type="checkbox"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	250
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	250

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom complet	JEREMIE TOUBOUL				
Nom d'usage			% de détention	50	Nb de parts ou actions	125	
Naissance : Date	15/09/1979	N° Département	92	Commune	SURESNES	Pays	FRANCE
Adresse :							
88 AVENUE ALBERT 1er 92500 RUEIL MALMAISON FRANCE							

Titre	MME	Nom complet	SABRINA BENSADOUN				
Nom d'usage	BENSADOUN		% de détention	50	Nb de parts ou actions	125	
Naissance : Date	09/05/1977	N° Département	95	Commune	SARCELLES	Pays	FRANCE
Adresse :							
14 AVENUE JEAN MONNET 92130 ISSY LES MOULINEAUX FRANCE							

18. FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>STORY KASH - SIREN : 953859931</u>		Néant <input type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1
Forme juridique <u>SARL</u>	Dénomination <u>GABY FB</u>	
N° SIREN (si société établie en France) <u>954009452</u>	% de détention <u>10.4</u>	
Adresse : 74 RUE ESTIENNE D ORVES 92500 RUEIL-MALMAISON FRANCE		

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

**Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.**

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025 ou Année : 2025	
Dénomination de l'entreprise : STORY KASH	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 953859931	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)	
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)	

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédit d'impôt afférents aux valeurs mobilières <i>(article 136 du CGI)</i>	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse <i>(article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD</i>	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche <i>(article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD</i>	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" <i>(article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD</i>	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité <i>(article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD</i>	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille <i>(article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD</i>	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique <i>(article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD</i>	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques <i>(article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD</i>	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art <i>(article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD</i>	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo <i>(article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD</i>	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales <i>(article 220 septdecies du CGI)</i>	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique <i>(article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD</i>	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé <i>(article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD</i>	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole <i>(article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD</i>	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif <i>(article 244 quater W du CGI) cf n°2079-C/OP-SD</i>	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social <i>(article 244 quater X du CGI) cf n° 2079-CIOL-SD</i>	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

Détail des produits à recevoir

Détail des produits à recevoir	Montant
CLIENTS FAE	9 775

Détail des charges à payer

Détail des charges à payer	Montant
FNP - Charges locatives et de copropriété	1 096
PROVISION CP	254
CS/PROV CP	76
ETAT CHARGES A PAYER	1 142

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

STORY KASH - SIREN : 953859931

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2026

Local

Référence du local	9206308997984711B1202677		
Invariant du local	920630899798		
Adresse du local	0048 RUE CAMILLE SAINT SAENS 92500 RUEIL-MALMAISON		
Précisions sur l'adresse	A\01\00		
Propriétaire du local	RUEIL COLMAR	5499	
SIREN du propriétaire du local	448107268		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			29 021
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

Exercice ouvert le	01/10/2024	et clos le	30/09/2025	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
STORY KASH - SIREN : 953859931			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
74 RUE ESTIENNE D ORVES 92500 RUEIL-MALMAISON FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B	ACTIVITÉ				
Activités exercées	Commerce d'alimentation générale			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	86 089	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	0	
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%	0	PV à long terme imposables à 19%	0	Autres PV imposables à 19%	0
PV à long terme imposables à 0%	0	PV exonérées (238 quindecies)	0		
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 <i>quindecies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i>	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i>	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré	0	Plus values exonérées relevant du taux de 15%	0		0
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
D	IMPUTATIONS				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					0
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					0
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					0
F	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		Pennylane
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné
Comptable : <input type="checkbox"/> Salié ?					
SASU ELITE AUDIT 11B RUE DU DOCTEUR GUIONIS 92500 RUEIL-MALMAISON Tél : 01.84.20.41.81 FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)			<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF	

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : <input type="checkbox"/>	
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même		a		0	
		payées par un établissement chargé du service des titres		b		0	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:				c		0	
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts				d		0	
Montant des autres distributions:				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %				i		0	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%				j		0	
Montant des revenus répartis				Total (a à h)		0	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP , sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
M JEREMIE TOUBOUL 88 AVENUE ALBERT ler 92500 RUEIL MALMAISON FRANCE		125		0	0	0	0
MME SABRINA BENSADOUN 14 AVENUE JEAN MONNET 92130 ISSY LES MOULINEAUX FRANCE		125		0	0	0	0
I DIVERS							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				34 737	
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages				0	
MVLТ imposées		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		0		0		0	
MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice		0		0		0	
MVLТ réalisée au cours de l'exercice		0		0		0	
MVLТ restant à reporter		0		0		0	
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DON							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice						0	
Nombre de reçus délivrés						0	